

Règlement des jeux concours :

« Un jeu concours par jour sur Instagram, jusqu'au 25 décembre 2023 » à gagner sur le compte Instagram du Département de l'Eure @Eureennormandie, du vendredi 1^{er} décembre au lundi 25 décembre.

Article 1 : Organisateur du jeu :

Le Département de l'Eure – 14 boulevard Georges-Chauvin – 27000 Évreux – France – Tél. : 02.32.31.51.44. – <https://eureennormandie.fr/> - organise plusieurs jeux concours « Un jeu concours par jour sur Instagram, jusqu'au 25 décembre 2023 ». Ces jeux concours se dérouleront **du vendredi 1^{er} décembre 2023 au lundi 25 décembre 2023**, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation :

Ces jeux gratuits sont ouverts à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet et une adresse électronique valide. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu concours :

La promotion et les informations relatives à l'existence du jeu concours sont assurées sur les réseaux sociaux et le site internet du Département de l'Eure : <https://eureennormandie.fr/>

Article 4 : Principe du jeu concours :

Les concours seront comme suit :

- Identifier des personnes en commentaires
- Liker le post
- Partager la publication en story

La désignation des gagnants se fera par un tirage au sort parmi les personnes qui auront finalisé leur inscription en répondant aux conditions citées ci-dessus, dans sa globalité.

Article 5 : Définition du gain :

Dans le cadre du jeu concours, les participants tenteront de remporter :

« Un jeu concours par jour sur Instagram, jusqu'au 25 décembre 2023 »

Ces lots représentent une valeur commerciale allant de 0€ à 300€. Cette dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur espèce ou contre toute autre dotation.

La dotation sera envoyée par voie postale ou électronique.

Article 6 : Modalités de participation :

La participation au jeu se fait exclusivement via la publication prévue à cet effet sur les réseaux sociaux.

Le gagnant : Le Département de l'Eure informera officiellement le gagnant par message privé sur Instagram, chaque jour entre le 1^{er} et le 25 décembre. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 2 jours, à compter de la notification de gain, le dit gain sera réputé perdu pour le candidat concerné.

Article 7 : Droit d'utilisation :

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à relayer toute information promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de deux ans.

Article 8 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations :

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 9 : Interprétation du règlement :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. L'organisateur tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 11 : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) :

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 12.

Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, et à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Ces informations sont exploitées par le média Deux Sept, au sein de la Direction de la Communication du Département de l'Eure. Les données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 12 : Adresse postale du jeu :

L'adresse postale du jeu est :

- Département de l'Eure – 14 boulevard Georges Chauvin – 27000 Évreux – France